

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Communication n°: C.01/12.20**

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal**

**Communication n°: C.01/12.20**

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal**

Madame le Maire indique que par courrier en date du 23 septembre 2020, Monsieur Thomas LAMAILLE a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Les dispositions de l'article L270 du Code Electoral prévoient que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Or, ont également démissionné du Conseil Municipal :

- par courrier reçu en mairie le 9 octobre 2020, Madame Claudine COUTURE, qui occupait le 8<sup>ème</sup> rang sur la liste « Bien vivre à Lillebonne »,
- par courrier RAR, reçu en mairie le 16 octobre 2020, Monsieur Jean-Paul MANGIN, qui occupait le 9<sup>ème</sup> rang sur liste précitée,
- par courrier reçu en mairie le 15 octobre 2020 - et donc par anticipation de la démission de l'élu précédent -, Madame Evelyn ROGUES, qui occupait le 10<sup>ème</sup> rang sur liste précitée,
- par courrier reçu en mairie le 20 octobre 2020, Monsieur Damien SIMON, qui occupait le 11<sup>ème</sup> rang sur la liste précitée,
- par courrier reçu en mairie le 16 octobre 2020 - et donc par anticipation de la démission de l'élu précédent -, Madame Sylvie LEGENTIL qui occupait le 12<sup>ème</sup> rang sur la liste précitée.

C'est ainsi que Monsieur Jean-Yves GOGNET, qui occupe la 13<sup>ème</sup> position sur la liste « Bien vivre à Lillebonne », est automatiquement devenu Conseiller Municipal à la date du 16 octobre 2020.

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte de l'installation, en son sein, de Monsieur Jean-Yves GOGNET, Conseiller Municipal.

**INSTALLATION ACTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

*Communiqué en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*

